

Course de côte du Bike and Sound

Règlement

1. La course de côte du Bike and Sound est ouverte à tout cycliste âgé de **16 ans révolus**.
2. Le briefing (information aux participants) aura lieu sur la ligne de départ et est obligatoire à tous les participants
3. Port du casque **obligatoire**.
4. **Les participants et les accompagnants** doivent respecter les règles de la législation sur la circulation routière.
5. Chaque participant doit être **autonome et responsable** de ses actes et mouvements.
6. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Lors de son inscription, chaque participant confirme avoir pris connaissance de toutes les informations et particulièrement celles relatives à la sécurité. Il confirme être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et accident et renonce à toute action juridique envers les organisateurs.
7. Afin d'assurer le bon déroulement de ce défi, seules les voitures officielles de l'épreuve sont autorisées à suivre les participants; **il est strictement interdit à un véhicule à caractère non officiel de communiquer durant le parcours avec un participant** et d'entraver ainsi la circulation; toute infraction à la présente disposition pourra entraîner la disqualification du coureur concerné.
8. L'avenir d'une telle cycloportive dépend en grande partie du **comportement des participants et des accompagnateurs** sur le parcours.
9. Chaque participant doit avoir une **pièce d'identité valable** sur lui.